

**De la maternelle à l'université,
pour une autre école, une autre société,**

luttons pour l'égalité !

SUD éducation est un syndicat intercatégoriel qui s'efforce d'unir les revendications des personnels de la maternelle à l'université, dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités et tous les services. Nous portons un syndicalisme de lutte qui défend les droits des personnels sans compromission avec la hiérarchie.

Membres de l'Union syndicale Solidaires, nous défendons une autre vision du syndicalisme, fondée sur la démocratie à la base et l'autogestion dans la vie du syndicat. SUD éducation se bat au quotidien pour une école publique, gratuite, laïque, égalitaire et émancipatrice.

Pour nos conditions de travail, gagnons de nouveaux droits.

Pour un statut unique : la priorité à l'égalité, c'est donner à toutes et tous un statut de fonctionnaire protecteur et une meilleure rémunération.

Pour une autre école, exigeons un même droit à une éducation de qualité pour toutes et tous les élèves.

Pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale : parce que la priorité à l'égalité ce n'est pas qu'à l'école qu'elle se joue, SUD éducation fait partie de l'Union syndicale Solidaires, et porte des revendications pour transformer la société.

VOTONS SUD
éducation

Union
syndicale
Solidaires

CAPN infirmier.e.s



Pour les infirmier-e-s, SUD éducation revendique :

- 1 la préservation des missions des infirmier-ère-s selon la circulaire de 2015. Nous refusons catégoriquement la notion de service de santé scolaire.
- 2 la défense d'une politique éducative de santé ambitieuse centrée sur l'éducation, le développement des compétences psycho-sociales, la construction de l'autonomie, de la responsabilité, de l'estime de soi et de l'esprit critique.
- 3 la reconnaissance de l'expertise des infirmier-ère-s dans l'élaboration et la mise en action des parcours éducatifs de santé.
- 4 des créations de postes suffisantes afin que chaque établissement soit doté de postes à temps plein et pour mettre fin aux postes fractionnés.
- 5 la mise en place d'une réelle formation continue et de temps de concertation afin d'offrir aux infirmier-ère-s un temps de réflexion sur leurs pratiques professionnelles et d'enrichir leur exercice quotidien.
- 6 une réelle formation sur l'éducation à la sexualité pour permettre une prise en charge éducative et une animation sereine des séances auprès des élèves.
- 7 l'augmentation des salaires pour toutes et tous avec un salaire minimum à 1700 euros, l'intégration des primes et indemnités dans les salaires et l'abrogation du jour de carence.